



DUCATI CLUB DE FRANCE®

Association créée le 10 juin 1980 (J.O. du 10.07.80) Loi 1901
Patrice BRILLOUET - *Ducati Club de France*

Pilotes DUCATI Club de France

Avenant Nr 1 au RT 2017

Le 20 FEVRIER 2017

Objet : Modification et ajout règle technique

Madame, Monsieur,

Par ce courrier, je vous informe de l'ajout de la règle technique suivante.

FEU ARRIERE ROUGE :

La présence d'un feu à l'arrière est obligatoire. Il devra être allumé en cas de pluie.

Vous en souhaitant bonne réception,
Cordialement,

Patrice BRILLOUET
DUCATI CLUB DE FRANCE